

DATE DE CONVOCATION :
4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 25
Pouvoirs : 4
Votants : 23

VOTE :
Pour : 23
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°
2026/093

OBJET : Acquisition sur la commune de KIENHEIM – AA236AA

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 16 Septembre 2026

Le 16 septembre deux mille vingt-six à 09h30, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Hôtel de la CEA à Strasbourg, Place du Quartier Blanc, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 4 septembre 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTH Sophie, MILLION Lara, MM. BENTZ Hervé, CORNEC Jacques, DURAND Arnaud, ERBS André, FENRICH Guy, GAUGLER Jean, ISEL Roger, JACOBBERGER Thierry, JEHL François, JEHL Laurent, MAMMOSSER Pierre, MARTIN Roland, MULLER Dominique, MULLER Régis, NAEGELIN Bruno, OTT Auguste, ROUSSEL Yann, SCHAEFFER Serge, SIEGRIST Gabriel, TURRI Pascal, WEIGEL Eric, WENDLING Marc.

Excusés ayant donné pouvoir : Mme ROEHLLY Sylvie, MM FISCHER Bernad, MEYER Paul, NEUMANN Rémy.

Excusés : Mmes FISCHER Marie-Reine, MM JORDAN Fabian, NICOLAS Thierry, SCHNEBELEN Charles.

Assistaient également : Mmes ARNOLD Marie-Cerise, DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, GARTNER Louise, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, MEYER Mathilde, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, DUCHENE Christophe, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

EXPOSE DES MOTIFS

La commune de KIENHEIM a sollicité l'EPF d'Alsace pour l'accompagner dans l'acquisition d'une maison d'habitation et de ses dépendances, situées à KIENHEIM, 17 rue Principale, et cadastrées section 2 parcelles numéros 27, 111 et 130, d'une superficie totale de 6,77 ares, en vue d'y installer à terme ses services techniques communaux.

A la demande de la commune, les services du Domaine ont estimé en mai 2026 la valeur vénale du bien à 154.000 €, assortie d'une marge d'appréciation de 10% (soit un prix maximum de 169 400 €).

Initialement mis en vente au prix de 199 000 € (comportant une commission d'agence de 9 000 €), un accord a pu être trouvé avec les propriétaires pour une cession au prix de 163 000 €, auquel s'ajoutera une commission d'agence revue à 7 000 €.

Le conseil municipal de KIENHEIM a validé les conditions de portage du bien par l'EPF d'Alsace en date du 26 juin 2026.

DATE DE CONVOCATION :

4 septembre 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 25

Pouvoirs : 4

Votants : 23

VOTE :

Pour : 23

Contre : 0

Abstentions : 0

Délibération n°

2026/093

OBJET : Acquisition sur la commune de KIENHEIM – AA236AA

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

23 SEP. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN

Compte tenu de ce qui précède, il est demandé aux administrateurs de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la commune de KIENHEIM, du bien situé à KIENHEIM, 17 rue Principale, et cadastré section 2 parcelles numéros 27, 111 et 130, d'une superficie totale de 6,77 ares, au prix de 163 000 €, auquel s'ajoutera une commission d'agence de 7 000 €.

DELIBERATION N° 2026/093 – AA236AA

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu le courrier de sollicitation adressé par la Commune de KIENHEIM à l'EPF d'ALSACE le 5 mars 2026,

Vu l'avis des domaines rendu le 15 mai 2026, sous numéro 2026-67236-19709,

Vu la délibération du conseil municipal de KIENHEIM en date du 26 juin 2026 sollicitant l'intervention de l'EPF d'Alsace pour acquérir et porter le bien situé à KIENHEIM, 17 rue Principale, figurant au cadastre sous section 2 parcelles numéros 27, 111 et 130 d'une superficie totale de 00 ha 06 a 77 ca ;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de donner un accord financier pour l'acquisition, pour le compte de la commune de KIENHEIM, du bien situé à KIENHEIM, 17 rue Principale, et cadastré section 2 parcelles numéros 27, 111 et 130, d'une superficie totale de 6,77 ares, au prix de 163 000 €, auquel s'ajoutera une commission d'agence de 7 000 €.